



# A.FR.AV

## Association FRancophonie AVenir

**Objet : Recours gracieux**

Lettre recommandée avec accusé de réception,  
lettre numéro 1A 215 354 4787 0

Ministère de la Culture  
À l'attention de Mme Rachida Dati,  
Ministre de la Culture  
182 rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01

Manduel, le mardi 25 février 2025



Madame la Ministre,

Je me permets de vous écrire cette lettre, parce que, suite à la mise en place à la Maison Carrée de Nîmes d'une plaque pour rappeler au public l'inscription de ce monument romain au patrimoine mondial de l'Unesco, j'ai constaté que le bilinguisme français-anglais avait été employé (**voir, pour preuve, la photo ci-contre**).

J'ai été doublement surpris de cela, car...

- **Premièrement**, selon la loi française, la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative en l'emploi de la langue française en France et selon son article 4, toute inscription sur la voie publique émanant d'une autorité publique ou affiliée, qui fait l'objet d'une traduction, doit donner la traduction en AU MOINS DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES (ici, pour le cas, la loi n'est donc pas respectée !).

- **Deuxièmement**, l'UNESCO reconnaît 6 langues de travail qui sont, par ordre alphabétique, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. De plus, l'Unesco, par diverses de ses recommandations, et notamment celle du 15 octobre 2003, veut encourager le multilinguisme. Question : est-ce encourager le multilinguisme et le respect de la diversité des langues, que de ne prendre que l'anglais comme langue étrangère de traduction ?

Ainsi dit, fort de ces deux remarques, je vous demanderais de bien vouloir prendre des dispositions pour que cette plaque soit refaite afin qu'elle réponde cette fois-ci aux exigences de la loi française en matière d'affichage public et aux recommandations de respect du multilinguisme de l'Unesco.

Note : Pour respecter ces deux points, je pense qu'il serait intéressant d'appliquer la technologie du carré codé (QR code) pour donner aux visiteurs étrangers qui ne connaissent pas le français, la possibilité d'avoir une information dans leurs langues. Remplacer l'anglais par un carré codé qui renverrait le visiteur à un descriptif en plusieurs langues, dont la sienne, me paraît être la solution la plus appropriée et la plus juste.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous aurez bien voulu accorder à ma demande, et dans l'espoir que vous voudrez bien y répondre favorablement, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Régis Ravat,**  
**Président de l'A.FR.AV**



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)  
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel  
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : [afrav@francophonie-avenir.com](mailto:afrav@francophonie-avenir.com)